ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

<u>UNITE DE FORMATION</u> EXPERTISE PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

En aucun cas, cette unité de formation ne peut être intégrée dans une section.

- 1. Le présent dossier concerne tous les réseaux :
- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel
- 2. Intitulé de l'unité de formation :

EXPERTISE PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

CODE DE L'UF:

96 30 53 U 10 R1

3. Finalité de l'unité de formation :

Gestion des périodes de l'expertise pédagogique et technique

4. Capacités préalables requises:

Sans objet

5. Classement de l'unité de formation :

Enseignement secondaire inférieur

6. Caractère occupationnel:

Sans objet

7. Constitution des groupes ou regroupement:

Sans objet

8. Programme du (des) chargé(s) de cours:

Sans objet

9. Capacités terminales:

Sans objet

10. Chargé(s) de cours:

Cf circulaire PS 357/98 du 24/09/98

11. Ventilation des périodes :

Expert pédagogique et/ou technique : encadrement :

Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Expertise pédagogique: encadrement Expertise technique: encadrement Expertise pédagogique: encadrement Expertise technique: encadrement Expertise pédagogique: encadrement Expertise technique: encadrement	CG CG CT CT PP PP	X X I I O O	Non limité mais à déclarer sur le(s) document(s) 2

CODE	DE L'UF:
------	----------

96 30 53 U 10 R1

12. Réservé au Service d'Inspection:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

b) <u>Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique</u>.

Cf décision ministérielle du 04/05/2004.

A. COLVINET

Administrateur pédagogique

Date: 3

30/06/04

Signature:

COMMUNAUTÉ I WALLONIE I BRUXELLE COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

SECRETARIAT GENERAL

-5. 05. 2004

- 4 -65- 2004

1 1. 05. 2004

Prolocal XX

FRANÇOISE DUPUIS

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Bruxelles, le

Note à Madame KAUFMANN, Directrice générale, a.i. Via Monsieur Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général Via Monsieur Henry INGBERG, Secrétaire général,

V. Réf: NS/PS/exp.péd. et techn/06.04.04

Votre note du 6 avril 2004

N. Réf: 2004/FD/MF/PV/3100/mb

OBJET : Enseignement de Promotion sociale - expertise pédagogique et technique...

Madame la Directrice générale,

Etant donné les avis joints à votre demande et notamment celui de l'inspection pédagogique, dans le souci d'améliorer la gestion technique des périodes visées, je marque mon accord avec votre proposition et je vous demande donc d'élaborer quatre dossiers pédagogiques relatifs à l'expertise pédagogique et technique (1 par niveau d'enseignement) selon les modèles joints à la demande et de les faire approuver par l'inspection.

En vous remerciant de votre collaboration.

Françoise DUPUIS

018027 0100504